

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 09 juin 2016 à 20h00

Le Conseil municipal dûment convoqué le 02 juin 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire sous la présidence de M. Georges DEVIGE, Maire.

Présents : M. DEVIGE Georges, Maire, Mmes : CHAPT Sabine, LIAUD Sandra, MAYRAN Annick, SOULAS Céline, MM : CHATAGNON Pascal, D'ESPAGNAC Nicolas, DUMOUSSEAU Eric, LANDIER Sébastien, SUTRE Sébastien,

Excusés : MUNIER Maurice, THERMIDOR Frédéric (procuration à CHAPT Sabine), WILMART Eric (procuration à DEVIGE Georges).

Secrétaire : CHAPT Sabine

Le compte rendu du Conseil Municipal du 20 Avril 2016 est adopté à l'unanimité.

1- Projet de SDCI – Fusion des communautés de communes

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'arrêté concernant le projet de périmètre d'un nouvel établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre résultant de la fusion des CDC du Rouillacais, de Jarnac, de la Région de Châteauneuf, de Grande Champagne et de « Grand Cognac communauté de communes ».

Il donne lecture du courrier de Monsieur Christian VIGNAUD, président de la CDC du Rouillacais dans lequel il rappelle le souhait de la communauté de Rouillac de rester seule.

Le Conseil Municipal souhaite la venue de Monsieur VIGNAUD lors du prochain conseil afin d'entendre les arguments de la CDC de Rouillac et de pouvoir se prononcer sur le projet de SDCI.

2- Travaux de voirie mutualisés 2016

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre de la réflexion du schéma de mutualisation des services, la réflexion s'est portée sur les travaux de voirie dans les communes éligibles au FDAC (fonds départemental d'aide aux communes) ; les groupements de communes étant éligibles chaque année pour la moitié de leur voirie.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

Décide d'effectuer les travaux :

- Chemin de Beugaillard : 9 000 € TTC
- Les Grandes Brunetières : 42 000 € TTC
- Cors VC N°5 : 25 600 € TTC
- approuve la réalisation de l'opération dont le montant est estimé à 76 600 € TTC.
- décide de confier en prestation de services la réalisation de cette opération à la communauté de communes de Jarnac,

- autorise Monsieur le Maire à conclure et signer une convention avec la communauté pour la réalisation de ces travaux établissant notamment :
- l'objet de l'opération et son mode de financement,
- la mise à disposition gratuite nécessaire à l'aménagement proposé,
- la remise des travaux réalisés à la commune qui en restera propriétaire,
- approuve la convention dans tous ses termes
- inscrit les crédits sur le C/2315 de l'opération 125

3- Frelons asiatiques

Monsieur le Maire informe :

- que suite à la loi NOTRe le Département doit mettre fin à la convention pluriannuelle conclue en 2015 entre la commune et le Département concernant le dispositif de lutte contre le frelon asiatique,
- que les communes volontaires seront chargées de la mise en œuvre des destructions des nids sur leur territoire,
- que le Département soutiendra financièrement les communes à hauteur de 50%.

Monsieur le Maire donne lecture du règlement d'aide à la destruction des nids de frelons asiatiques et de la charte de destruction.

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- adopte le principe de financement de destruction des nids de frelons,
- sollicite la participation financière du Département.

4- Visite de Monsieur le Préfet

Suite aux intempéries du vendredi 27 mai 2016, Monsieur le Maire a reçu Monsieur le Préfet, Monsieur le sous-préfet, Monsieur le Président du BNIC, Monsieur le Président de la chambre d'agriculture, Madame la directrice de la DDT, Monsieur le Vice Président du Conseil Départemental, Monsieur le Président du Conseil Départemental, les journalistes de France 3 et de la presse locale, Messieurs les adjoints afin de faire le point sur les dégâts provoqués par la grêle tant au niveau des agriculteurs que des particuliers. Monsieur le Préfet doit demander au ministère de prendre un arrêté de catastrophe naturelle.

5- Emploi Avenir

Monsieur le Maire fait part au conseil de l'embauche de Mademoiselle Justine BESSON en contrat emploi avenir depuis le 01 juin 2016. Le contrat est d'une durée d'un an renouvelable deux fois.

6- DM N°1 – Vitrines d'affichage

Monsieur le Maire expose que la commune a fait l'acquisition de deux vitrines d'affichage, une pour le chemin de Bellegarde et une pour les Grandes Brunetières.

Aucun montant n'a été prévu en investissement sur l'opération 133 "Vitrines d'affichage"

Monsieur le Maire propose de prendre la Décision Modificative suivante :

- c) 2128-148 : - 222.00 €
- c) 2188-133 : + 222.00 €

Après délibération, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents accepte de prendre la Décision Modificative ci-dessus.

7- DM N°2 – Travaux église

Monsieur le Maire expose que le conseil municipal a décidé d'effectuer des travaux de ravalement de la façade de l'église.

Le montant prévu en investissement sur l'opération 147 "Eglise" est insuffisant pour le règlement de la facture.

Monsieur le Maire propose de prendre la Décision Modificative suivante :

- c) 2128-148 : - 4 650.00 €
- c) 2313-1147 : + 4 650.00 €

Après délibération, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents accepte de prendre la Décision Modificative ci-dessus.

8- Recensement de la population - 2017

Monsieur le Maire expose que le recensement de la population de Foussignac aura lieu début 2017.

Il propose de nommer Madame Nathalie CALMELS coordonnateur recensement.

Un agent recenseur devra être recruté.

9- Heures de secrétariat.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'augmenter le temps de travail de Madame Nathalie CALMELS, adjoint administratif de 4 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} septembre 2016.

Le CTP sera saisi pour avis.

Le poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe pour 27h sera supprimé et un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe pour 31h hebdomadaires sera créé.

10- Demande de dégrèvement – assainissement

Monsieur Landier donne lecture d'un courrier demandant le dégrèvement d'une facture d'assainissement.

Le conseil municipal refuse de dégrever cette facture et décide de proposer à la personne concernée de faire une demande d'aide auprès du CCAS de la commune.

11-Lotissement Le Renclos.

Monsieur le Maire informe le conseil que le permis d'aménager concernant le lotissement communal « Le Renclos » est validé par la DDT.

Monsieur le Maire, suite à une réunion avec le CAUE informe qu'un permis modificatif sera peut-être déposé afin de changer l'orientation des maisons sur les parcelles. Nous sommes en attente de l'esquisse de l'architecte du CAUE.

12- Travaux réseau d'assainissement

Monsieur le Maire rappelle qu'il avait été décidé de faire des travaux d'extension de réseau d'assainissement pour la partie restante sur l'ancienne RN141. (300 ml environ et 7 branchements)

Monsieur le Maire souhaite faire appel à Charente Eaux pour l'assistance à la passation des marchés et le suivi des études. Montant de la prestation 800 € HT.

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer la dite convention.

13- Questions diverses

- Aire de jeux : Nous avons eu des remarques au sujet de l'odeur nauséabonde due aux excréments de chats appartenant au voisinage. Nous ferons un courrier à la propriétaire concernée.
- Compteurs LINKY ERDF : Une réunion d'informations sera programmée pour les élus animée par ERDF.
- Course cycliste le samedi 18 juin
- L'Amicale des anciens combattants de la Société Générale a remis lors de la commémoration organisée ce jour, un chèque de 150 € en faveur du CCAS de la Commune.

Le pot de l'amitié a été offert par la municipalité

Monsieur FAGES, boulanger à Mérignac a offert 2 plaques de pizza à cette occasion en remerciement de la salle que nous mettons à sa disposition l'hiver afin de s'entraîner à la conduite de voitures électriques (modèles réduits) du mois de novembre au mois de février.

- 10 juin à 19h30 : remise des maillots aux joueurs de l'Etoile Sportive.
- Local associatif : Le Conseil valide le plan N°2 présenté par Monsieur CHATAGNON. Le permis de construire sera déposé semaine 24.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h00.